



LoCAL

R A P P O R T
A N N U E L
2 0 1 5

RAPPORT ANNUEL
DE L'INITIATIVE LOCAL
2015

Copyright © 2016 LoCAL-UNCDF. Tous droits réservés.

United Nations Capital Development Fund (UNCDF)
Two UN Plaza, 26th Floor
New York, NY 10017, États-Unis

Secrétariat LoCAL (global et Asie Pacifique)
UNCDF
UN ESCAP Building, 7th Floor, Block B, Rajdamnern Nok Avenue
Bangkok 10200, Thaïlande

Secrétariat LoCAL (Afrique)
UNCDF
Immeuble E, Complexe CETAMIL – Point E
BP 5640 Dakar Fann, Sénégal

Courriel : LoCAL.Facility@uncdf.org

Site Internet : www.local-uncdf.org

Twitter : [@UNCDFLoCAL](https://twitter.com/UNCDFLoCAL)

Auteurs : Sophie De Coninck et Fakri Karim, équipe du secrétariat LoCAL ; sous la direction de David Jackson, UNCDF

Conception et édition : Nita Congress

Photo de couverture : Plus de 100 participants venus de quelques 17 pays se sont réunis les 2–4 Novembre 2015 à Siem Reap, Cambodge, pour partager les enseignements tirés de l'expérience LoCAL-UNCDF et coordonner le développement de LoCAL en tant que mécanisme mondial. Photo par Cédric Jancloes, © LoCAL-UNCDF.

L'appellation des entités géographiques mentionnées dans ce rapport ainsi que la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position de la part de l'Organisation des Nations Unies quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

1

À PROPOS DE L'INITIATIVE LoCAL

Objectif

Approche

Méthodologie

7

RÉALISATIONS ACCOMPLIES EN 2015

Produit 1 : Intégration

Produit 2 : Sensibilisation

Produit 3 : Financement

Produit 4 : Mise en œuvre

Autres réalisations

Enseignements

Mise en œuvre financière

25

PROCHAINES ÉTAPES

Consolidation et élargissement du portefeuille

Actions de communication

Renforcement des partenariats

Création d'un mécanisme national normalisé



À propos de l'initiative LoCAL

OBJECTIF

Le changement climatique provoque un accroissement de la variabilité, de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes. Bien que ces changements touchent l'ensemble de la population mondiale, les pays pauvres sont ceux qui ont le moins de moyens pour y faire face. Par ailleurs, ces derniers comptent un nombre considérable de personnes vivant dans des zones vulnérables, souvent fortement dépendantes des ressources naturelles. Selon le *Rapport sur le développement humain 2007/2008* publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui portait sur la lutte contre le changement climatique, plus de 98 % des personnes victimes de catastrophes climatiques entre 2000 et 2004 vivaient dans des pays en développement. Les besoins d'adaptation sont donc particulièrement urgents dans les pays les moins avancés (PMA).

Le financement actuel de l'adaptation au changement climatique permet essentiellement de soutenir des projets et des organismes nationaux de grande envergure, et tendent à délaissier le niveau local. Or, les institutions locales

sont les mieux placées pour identifier les priorités et les besoins d'adaptation, notamment en matière de gestion de l'eau (irrigation, drainage, stockage et captage), d'aménagement du territoire et de réglementation du bâtiment (zonage, planification, application des normes de construction) et d'aide à l'économie locale (vulgarisation agricole, modification des modes de culture, stockage et distribution). En outre, les réponses apportées à l'échelle locale peuvent créer des opportunités de partenariats public-privé innovants, qui viendront à leur tour augmenter le volume des ressources consacrées à l'adaptation. L'un des moyens permettant d'améliorer l'efficacité de l'adaptation au changement climatique et d'accélérer sa mise en œuvre dans les PMA consiste donc à accroître davantage la participation des collectivités aux niveaux infranational et local.

Cependant, malgré l'intérêt manifeste que représente leur implication en vue d'une adaptation réussie, les faits démontrent que la plupart des autorités locales des PMA ne sont pas en mesure d'agir efficacement en faveur de l'adaptation au changement climatique et du renforcement de la résilience. Les raisons qui expliquent cette incapacité sont présentées dans la figure 1.

PAGE CI-CONTRE : Zahra Ayadi, une représentante de l'ASDI, visite une exploitation pratiquant la culture sous ombrage, au Bangladesh, réalisée à partir de semis et de jeunes plants issus de variétés résistantes au climat/adaptatives financés avec le soutien de l'initiative LoCAL ; photo par Jesmul Hasan, ©LoCAL-UNCDF

FIGURE 1 : Obstacles à la contribution des collectivités locales

- 1** Le **manque d'allocations budgétaires** nationales, qui conduit à des mandats non financés
- 2** L'incapacité des collectivités locales à **absorber l'augmentation des coûts** de l'adaptation au changement climatique, qui conduit à une réaffectation des fonds de développement depuis des domaines comme l'éducation ou le développement économique
- 3** Le manque de **projets d'adaptation générateurs de revenus et publics-privés** au niveau local
- 4** Les principales sources de financement de la lutte contre le changement climatique sont souvent disponibles et accessibles uniquement via l'adhésion à des **programmes nationaux dotés de dispositifs spécifiques** qui échappent aux processus décisionnels établis ainsi qu'au cycle de gestion des dépenses publiques

APPROCHE

Pour relever ce défi, le Mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (LoCAL, de l'anglais Local Climate Adaptive Living Facility) du United Nations Capital Development Fund (UNCDF) intègre l'adaptation au changement climatique dans les systèmes de planification et de budgétisation des collectivités locales, renforce la sensibilisation et l'action locales face au changement climatique et accroît le volume des financements d'adaptation au changement climatique à la disposition des pouvoirs publics locaux.

Pour cela, l'initiative LoCAL octroie des subventions pour la résilience climatique basées sur la performance (SRCBP), qui permettent de programmer et de contrôler les dépenses locales relatives au changement climatique. L'initiative repose sur l'effet d'émulation afin de générer des flux de capitaux supplémentaires en faveur de l'adaptation locale, notamment des transferts budgétaires nationaux et un accès au financement mondial de l'action climatique pour les collectivités locales (par le biais de leur gouvernement central), et en faveur des initiatives d'adaptation public-privé.

La suite du document synthétise les résultats et le cadre de ressources du programme mondial LoCAL, présentés sous forme de graphique dans le figure 2 :

■ Objectif de développement de l'initiative LoCAL.

Promouvoir des communautés et des économies résilientes au changement climatique en augmentant les financements et les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique au niveau local dans les pays les moins développés, et contribuer ainsi à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier les Objectifs 1 et 13 visant respectivement à éliminer la pauvreté et à lutter contre le changement climatique et ses impacts.

■ Résultats du programme.

Amélioration de l'accès des collectivités locales au financement de l'action climatique afin de mettre en œuvre les activités d'adaptation au changement climatique dans les pays cibles.

■ Produit 1 : Intégration.

L'adaptation au changement climatique est intégrée aux systèmes de planification et de budgétisation du gouvernement.

■ Produit 2 : Sensibilisation.

La sensibilisation et l'action face au changement climatique sont améliorées au niveau local.

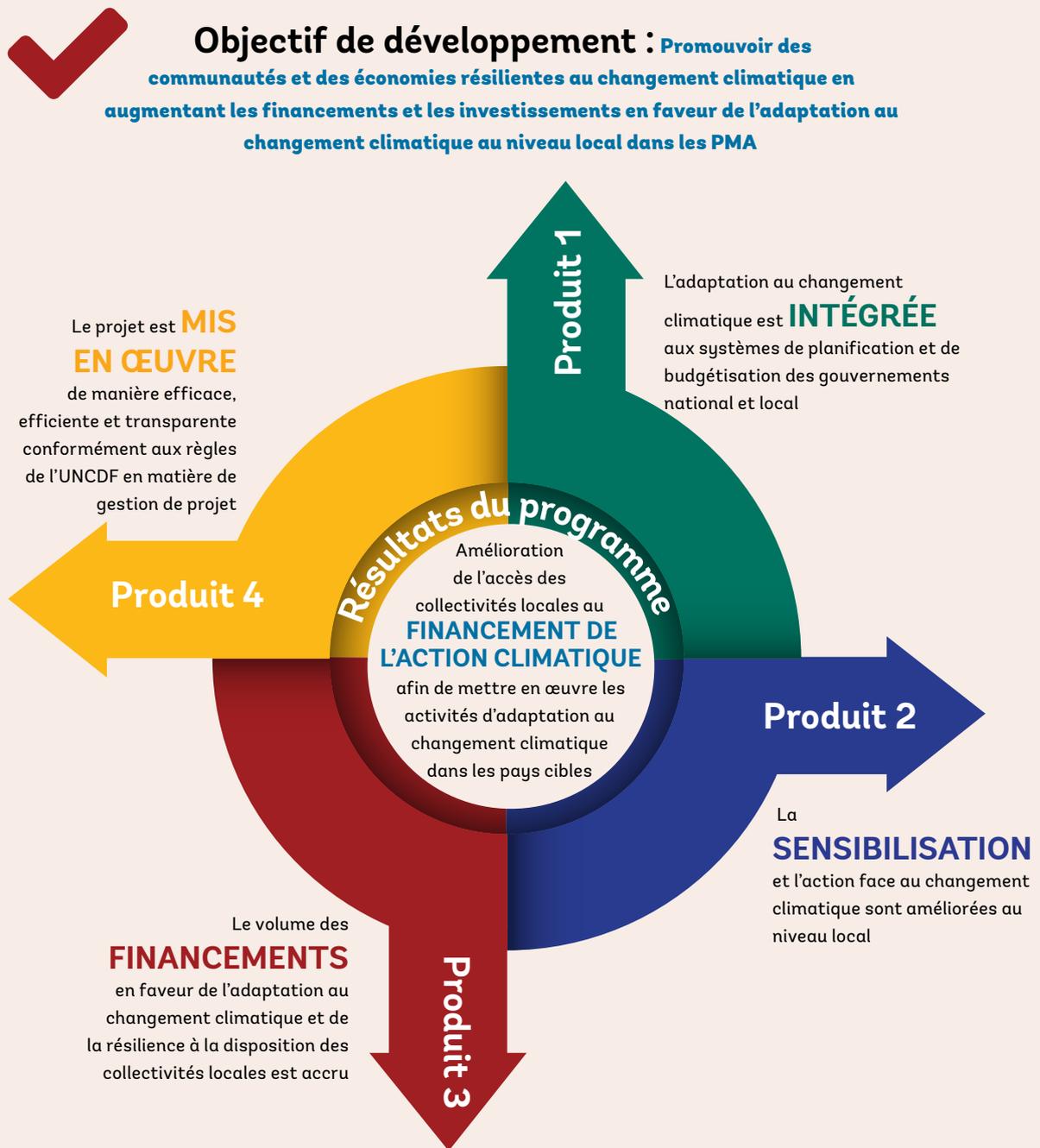
■ Produit 3 : Financement.

Le volume des financements d'adaptation au changement climatique à la disposition de l'économie et des collectivités locales est accru.

■ Produit 4 : Mise en œuvre.

Le projet est mis en œuvre de manière efficace, efficiente et transparente conformément aux règles de l'UNCDF en matière de gestion de projet.

FIGURE 2: Objectif, résultats et produits du programme LoCAL

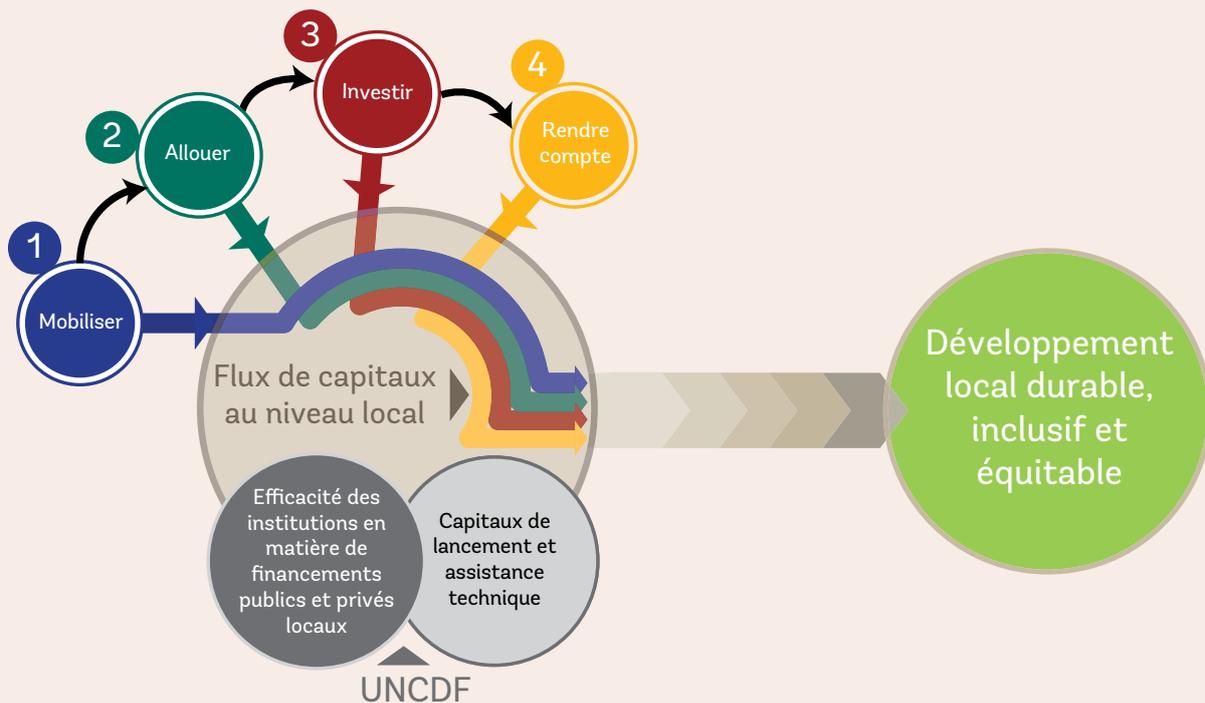


MÉTHODOLOGIE

Le programme LoCAL applique les principes de décentralisation budgétaire, d'efficacité de la gestion des finances publiques locales et d'investissements locaux en faveur du changement climatique. L'initiative LoCAL s'appuie sur deux décennies d'expérience

de l'UNCDF en la matière et sur les subventions basées sur la performance (figure 3), en s'inspirant et en se servant des enseignements tirés dans ces domaines. Cette initiative applique également la démarche fondamentale de l'UNCDF en matière de financement du développement local, qui consiste à mobiliser, allouer, investir

FIGURE 3 : Démarche fondamentale de l'UNCDF



et rendre compte de l'augmentation des flux de ressources à l'échelle locale en faveur d'un développement local durable, inclusif et équitable (dans ce cas, caractérisé par sa résilience au changement climatique).

L'initiative LoCAL permet aux pays de financer des communautés et des économies résilientes au niveau local, contribuant ainsi à diversifier leur assise économique et à élargir la résilience nationale au changement climatique. Le système des SRCBP offre aux PMA un mécanisme leur permettant d'attirer de nouveaux financements en faveur de l'adaptation locale au changement climatique.

L'initiative LoCAL est déployée essentiellement dans les PMA, en collaboration avec le dernier ou l'avant-dernier échelon des collectivités locales rurales, et dans les petites villes de moins de 600 000 habitants.

Elle se déroule en trois phases portant respectivement sur l'expérimentation, l'apprentissage et le déploiement à grande échelle (figure 4).

La méthodologie LoCAL a d'abord été testée au Bhoutan et au Cambodge en 2011. L'expérience acquise au cours de ces expérimentations a permis à l'UNCDF d'affiner et de renforcer l'initiative LoCAL et d'élargir le programme à neuf pays supplémentaires dans deux régions (figure 5).

L'un des objectifs de l'initiative LoCAL vise à soutenir un accès direct au financement mondial de l'action climatique pour les PMA par l'intermédiaire de leur gouvernement central. En conséquence, plus le nombre de PMA participants est important, plus le mécanisme est efficace en termes de financement de l'adaptation locale et d'apprentissage entre pairs.

Si les financements le permettent, l'initiative LoCAL pourra couvrir tous les PMA dans les cinq années de mise en œuvre prévues (2013–2018). À terme, tous les PMA devraient parvenir à la phase II ou III, en incluant les guichets consacrés à l'adaptation locale fixés par les institutions nationales et mondiales de financement de l'action climatique.

FIGURE 4: Phases du programme LoCAL

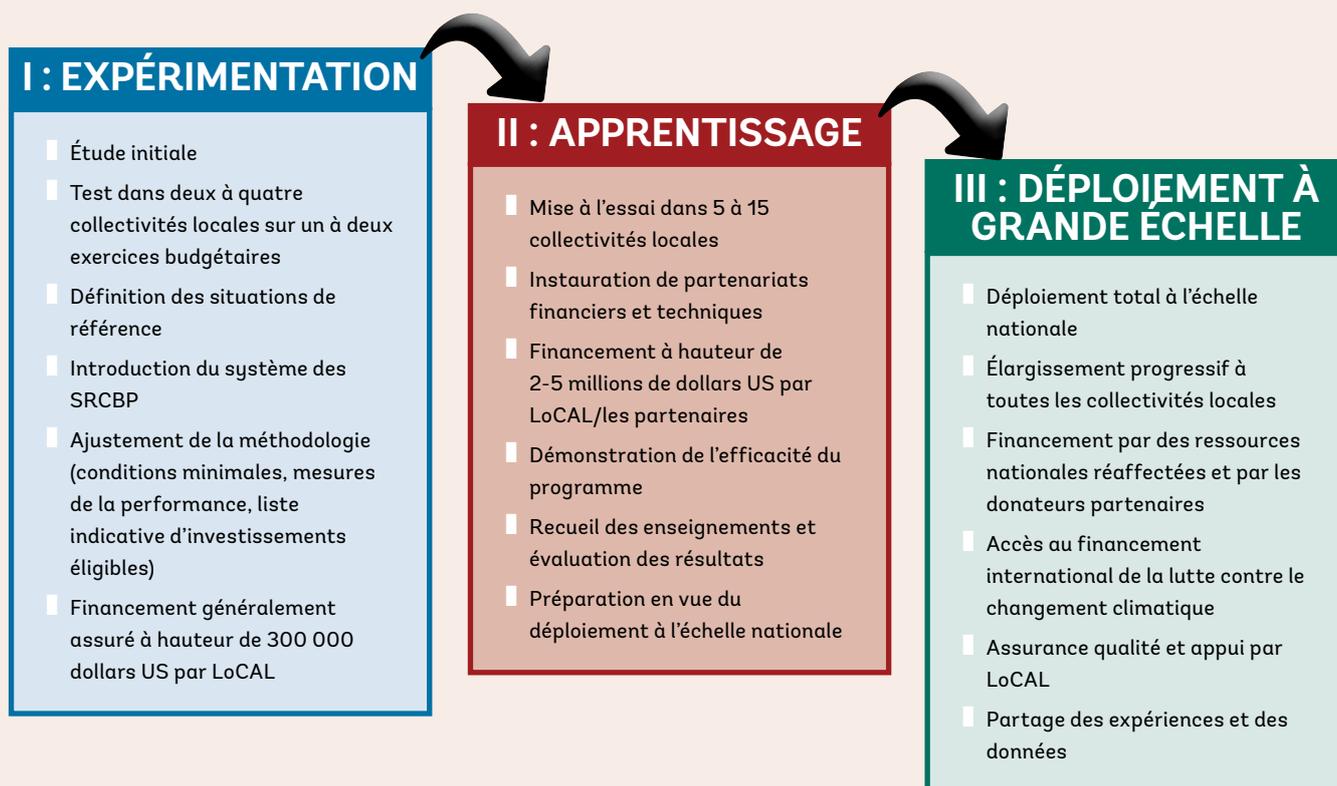
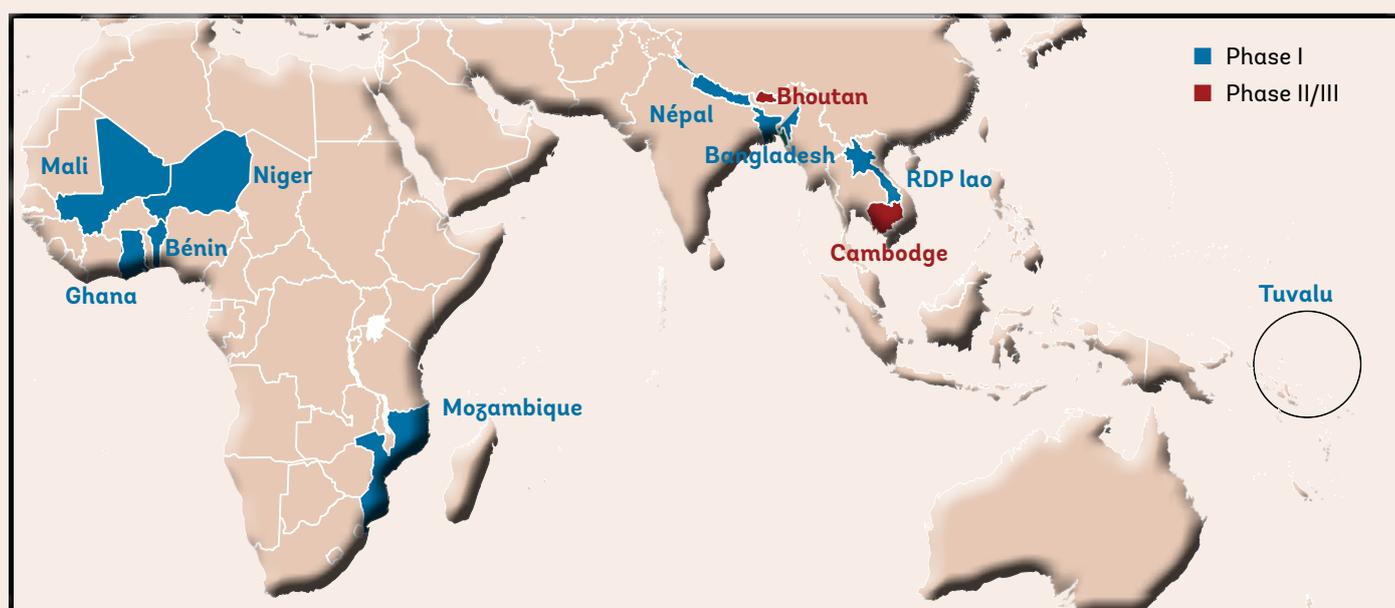


FIGURE 5: Pays participants au programme LoCAL





Réalisations Raccomplies en 2015

Le programme mondial LoCAL a atteint ses objectifs liés aux produits pour 2015. Ces réalisations sont détaillées dans les pages suivantes par produit et par rapport aux indicateurs établis par l'UNCDF dans le [Document du programme mondial LoCAL](#) (figure 6). Les réalisations suivantes figurent parmi les plus marquantes :

- À la fin de l'année 2015, les phases I et II des programmes LoCAL étaient conçues et adoptées (ce qui signifie qu'un protocole d'accord a été signé) dans 11 pays. Les nouveaux pays ayant participé à l'initiative en 2015 sont le Ghana, le Mozambique, le Niger et le Tuvalu (voir ci-dessous) ; ils ont rejoint le Bangladesh, le Bénin, le Bhoutan, le Cambodge, la République démocratique populaire lao (RDP lao), le Mali et le Népal.
- En 2015, les pays participant à l'initiative LoCAL ont reçu 2,29 millions de dollars US de subventions.
- En 2015, l'étude initiale et la conception ont été réalisées pour le Tuvalu, premier pays de la région Pacifique à participer à l'initiative, et également l'un des plus vulnérables aux impacts du changement climatique dans le monde. Le transfert

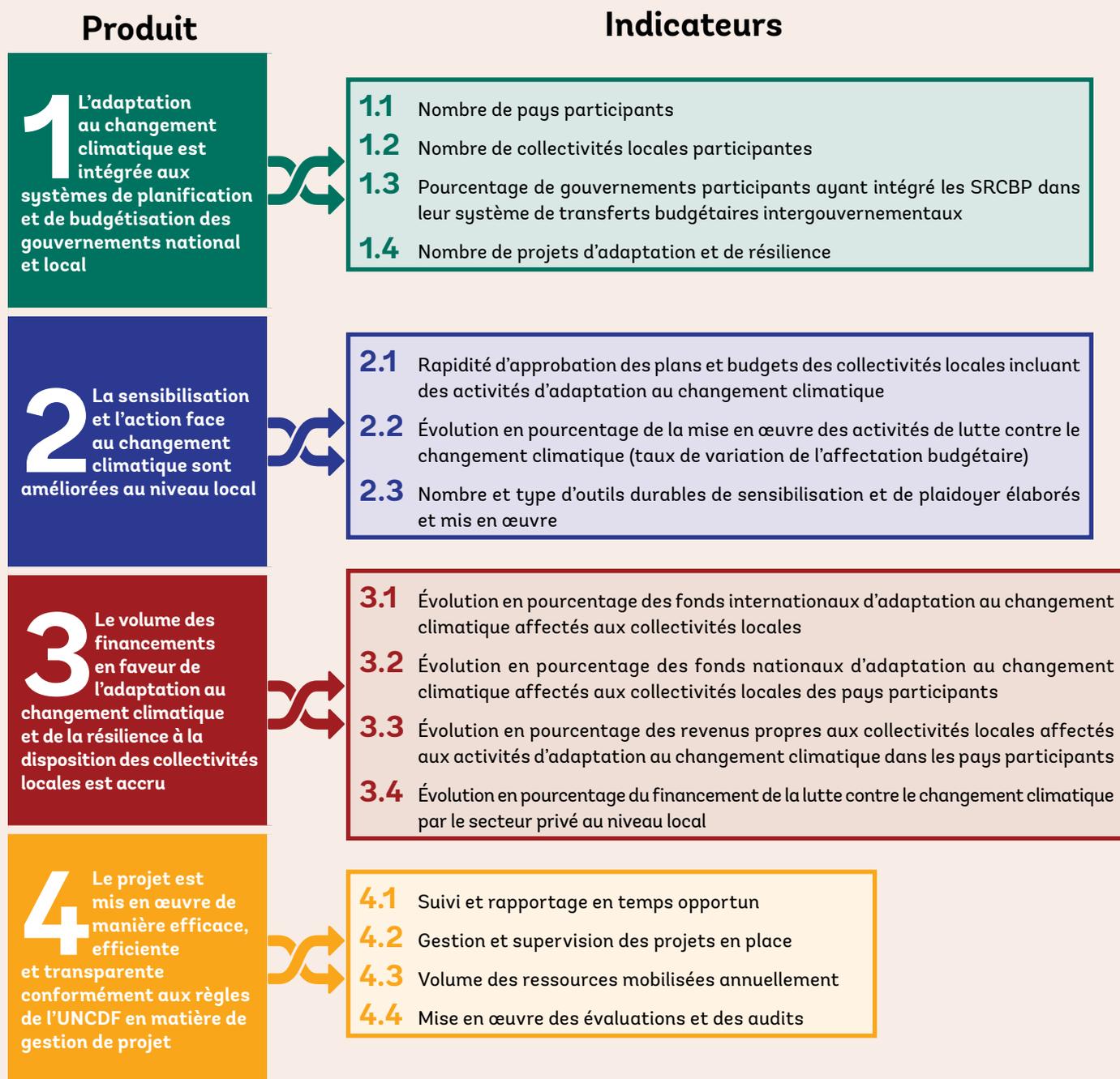
de sa subvention sera effectué dans le courant du deuxième trimestre 2016.

- À la fin de l'année 2015, 57 collectivités locales représentant 4,5 millions de personnes étaient impliquées dans le système des SRCBP.
- En 2015, une dizaine d'initiatives de haut niveau ont été menées dans le monde en matière de sensibilisation et de plaidoyer. La visibilité ainsi conférée contribue à promouvoir le rôle des autorités infranationales dans le renforcement de la résilience au changement climatique et l'utilisation des SRCBP.
- Le Cambodge a désigné le secrétariat du Comité national pour le développement démocratique en qualité de premier organisme national d'exécution afin d'accéder aux ressources du Fonds vert pour le climat en vue de reproduire l'initiative LoCAL à grande échelle dans le pays.

D'un point de vue stratégique, le mécanisme LoCAL se caractérise essentiellement par sa capacité à fournir un circuit de financement unique et responsable pour les fonds mondiaux spécifiquement destinés aux PMA. Avec onze représentants de PMA au sein de son conseil, l'initiative LoCAL occupe

PAGE CI-CONTRE :
Système d'irrigation,
Tchandoga, commune
de Copargo, Bénin ;
photo par Joël Békou,
© LoCAL-UNCDF

FIGURE 6: Produits et indicateurs du programme LoCAL



une place croissante dans les négociations internationales, et offre aux PMA la possibilité de s'exprimer d'une seule voix en vue d'obtenir des financements pour la lutte contre le changement climatique. La réussite

de l'initiative LoCAL a mis en évidence le fort potentiel du modèle de subventions pour la résilience climatique basées sur la performance dans les mois et les années à venir.

PRODUIT 1 : INTÉGRATION

Collectivités locales et pays participants

Le déploiement de l'initiative LoCAL de l'échelle régionale à l'échelle mondiale se poursuit avec succès. L'objectif fixé pour 2015 était ambitieux, puisqu'il consistait à **concevoir et adopter la phase I des programmes LoCAL** dans quatre pays supplémentaires, en impliquant douze collectivités locales. Cet objectif a été atteint, et les quatre pays ayant rejoint l'initiative en 2015 sont le Ghana, le Mozambique, le Niger et le Tuvalu.

Le **Tuvalu** a signé un protocole d'accord avec l'UNCDF en novembre 2015, et la mise en œuvre devrait commencer début 2016. Il s'agit du premier pays de la région Pacifique à participer à l'initiative, et c'est également l'un des plus vulnérables aux impacts du changement climatique dans le monde.

D'autres pays d'Asie, d'Afrique et du Pacifique devraient prochainement rejoindre le programme mondial LoCAL, qui connaît une expansion rapide. Plusieurs d'entre eux ont en effet exprimé leur souhait d'y adhérer et ont sollicité une mission d'évaluation en 2015 et 2016. En particulier, une évaluation a été réalisée au **Lesotho**, aux **Îles Salomon** et en **Ouganda**. La phase I de l'initiative devrait commencer dans ces trois pays en 2016–2017.

Intégration des SRCBP

En décembre 2015, 57 collectivités locales utilisaient le système des SRCBP. Ce chiffre dépasse l'objectif fixé à 24 dans huit pays pour l'année 2 (2015).

Sur les 57 collectivités locales participantes, 51, soit 89 % d'entre elles, ont intégré le système des SRCBP dans leur système de gestion des dépenses publiques ou de transfert budgétaire intergouvernemental : 14 au Népal, 10 en RDP lao, 8 au Cambodge, 6 au Bhoutan, 4 au Mozambique, 3 au Bénin, et 2 au Bangladesh, au Mali et au Niger. L'objectif

d'intégration pour les années 1 et 2 était fixé à 30 % de collectivités locales participantes.

Projets/mesures d'adaptation et de résilience

Les premiers pays à expérimenter la méthodologie LoCAL, à savoir le Bhoutan et le Cambodge, ont lancé de nombreux projets basés, entre autres, sur les évaluations de vulnérabilité et d'adaptation, la planification et la budgétisation participatives et l'utilisation des SRCBP. Les priorités ont été établies en fonction des programmes ou des projets d'adaptation intégrés aux plans et aux budgets de développement local. Ces projets démontrent les impacts immédiats et durables de l'approche LoCAL.

- Au **Bhoutan**, 47 projets d'infrastructures locales ont été planifiés et mis en œuvre en 2014 et 2015 : construction de chaussées, amélioration des voies agricoles et du drainage transversal ; modernisation d'un canal d'irrigation, des sources et du système d'alimentation en eau potable, ainsi que du réservoir d'eau et de l'installation communautaire de captage

CI-DESSOUS : Les participants à l'atelier de LoCAL sur les leçons apprises visitent un projet d'infrastructure dans la province de Battambang, au Cambodge ; photo par Cédric Jancloes, © LoCAL-UNCDF





CI-DESSUS : Projet d'infrastructure au Bhoutan ; photo © LoCAL-UNCDF

des eaux de pluie ; construction de ponts surélevés et piétonniers ; bio-ingénierie pour la stabilisation des pentes et la lutte contre l'érosion ; et gestion intégrée des terres agricoles. Ces projets ont bénéficié directement aux 10 693 personnes vivant dans les six *gewogs* (groupes de villages) participants, et indirectement à une population plus large de 49 771 personnes dans la région.

- Au **Cambodge**, 720 000 dollars US ont été alloués sous forme de SRCBP à huit administrations infranationales. Ces districts/municipalités ont sélectionné 126 activités, dont 75 étaient des projets d'infrastructures et 51 concernaient d'autres domaines. Les SRCBP ont été décaissées en totalité (c'est-à-dire transférées sur les comptes de trésorerie du district) en 2014 et 2015.

Ces projets d'infrastructures étaient les suivants : voies d'évacuation en cas

d'inondation, bassins de rétention collectifs et ponceaux visant à réguler les inondations, portes d'écluse, barrages anti-inondation, canaux, routes rurales et ponts locaux. Ces projets bénéficieront à 680 000 personnes vivant dans 61 communes de huit districts. Leur orientation est pertinente, puisque l'évaluation des vulnérabilités et des risques réalisée dans les districts participants a révélé que les communes cibles étaient confrontées à des sécheresses et des inondations graves qui ont de lourdes répercussions sur la vie quotidienne des membres de la communauté : inaccessibilité des centres de santé, des écoles, des marchés et des transports en période d'inondation, endommagement des infrastructures de transport et des exploitations agricoles, et interruption des activités agricoles.

Dans les nouveaux pays ayant rejoint l'initiative LoCAL, les SRCBP transférées ont permis de réaliser les premiers investissements.

- Les SRCBP transférées à deux *upazilas* (sous-districts) du **Bangladesh** soutiennent différents plans de mise en œuvre au niveau des villages. Ces plans portent sur la résilience des communautés au changement climatique grâce aux actions suivantes : gestion des eaux de surface ; agriculture raisonnée utilisant des variétés résistantes à la sécheresse ; gestion des réserves naturelles visant à protéger les espèces de poissons indigènes menacées ; recours au lombricompostage pour les variétés biologiques résistantes au climat ; culture d'herbe Napier afin de nourrir le bétail domestique ; production de fumier de ferme ; culture sous ombrage pour les variétés résistantes à la sécheresse ; et création d'une pépinière agricole afin de diversifier les cultures et la sylviculture.

- Au **Bénin**, les communes de Boukombé, Copargo et Toucountouna ont utilisé une approche participative afin de sélectionner les trois premiers investissements qui seraient réalisés en



CI-DESSOUS : Vermicompostage dans le Upazila de Mohonpur, Bangladesh ; photo par Cédric Jancloes, © LoCAL-UNCDF

faveur de la lutte contre le changement climatique grâce au système des SRCBP. Un processus d'appel d'offres a donc été lancé en décembre 2014, et les premiers investissements ont été réalisés au milieu de l'année 2015. Les projets soutenus portent notamment sur la construction et la rénovation de petites infrastructures (p. ex. ponceaux et ponts) visant à faciliter l'accès des agriculteurs aux marchés et celui de la population aux services sociaux tels que les écoles et centres de santé. Les investissements ont permis également de financer un petit barrage ainsi qu'un bassin servant à alimenter les jardins communautaires et les pépinières.

- En **RDP lao**, l'initiative LoCAL collabore avec le Fonds de développement des districts soutenu par l'UNCDF afin de mettre en place des infrastructures d'adaptation au changement climatique dans les provinces de Saravane et de Sekong. Les SRCBP sont octroyées aux administrations des districts à titre de ressources financières discrétionnaires sous forme de dotations globales annuelles. Ces fonds servent à financer de petites infrastructures rurales essentielles, en encourageant fortement la participation des communautés. À ce jour, quatre projets ont été achevés et douze doivent être lancés. Les projets achevés portaient sur l'amélioration du système d'irrigation, le captage des eaux de pluie, la modernisation des dispositifs d'irrigation des villages et l'ouvrage de tête du canal.
- Au **Népal**, sur 32 projets identifiés, 12 ont été achevés et 20 sont en cours de mise en œuvre. Ils impliquent six comités de développement villageois dans les districts de Dhading et Rupandehi, et concernent les domaines suivants : construction de digues et de systèmes de drainage, séances de sensibilisation et protection des berges fluviales et lacustres. Si la plupart des projets du district de Rupandehi ont été achevés, ceux de Dhading ont été retardés par un séisme et sont toujours en cours.



Outre les contributions qu'ils apporteront en vue d'améliorer la résilience des communautés au changement climatique, ces divers projets d'infrastructures permettront d'accroître la **formation de capital fixe** au niveau local.

- En **canalisant les fonds d'adaptation** vers l'échelon local, l'initiative LoCAL aide à accroître la marge budgétaire nécessaire au développement d'adaptation, et permet ainsi aux autorités infranationales de s'acquitter de leur rôle dans les activités en faveur du développement de l'économie locale à long terme.
- De plus, cette initiative permet de s'assurer que le capital fixe créé grâce aux fonds LoCAL et à d'autres sources de financement sera bien utilisé à des fins de lutte contre le changement climatique, puisqu'elle **intègre l'adaptation au changement climatique au niveau local dans la planification**, la budgétisation et l'exécution.

Enfin, une fois qu'elles disposent d'infrastructures résilientes au changement climatique, les collectivités locales n'ont pas besoin d'affecter les rares fonds dont elles disposent à la remise en état des infrastructures endommagées par le changement climatique, et peuvent ainsi consacrer leurs ressources aux activités régulières d'exploitation et d'entretien.

CI-DESSUS : Travaux de protection des bancs d'une rivière, Rupandehi District, Népal ; photo © LoCAL-UNCDF

PRODUIT 2 : SENSIBILISATION

Plans et budgets incluant des activités d'adaptation au changement climatique

Les plans et les budgets des collectivités locales incluant des activités d'adaptation au changement climatique ont été approuvés dans tous les pays participants. Ils concernent trois collectivités locales au Bénin, six au Bhoutan, huit au Cambodge, deux au Mali et deux au Niger. Parmi ces plans et budgets, 66 % ont été approuvés au premier trimestre de leur exercice budgétaire, dépassant l'objectif fixé à 60 % d'approbation pour l'année 2 durant cette période.

Mise en œuvre des activités de lutte contre le changement climatique

En décembre 2015, 80 % du budget 2015 des collectivités locales participantes au Bénin, au Bhoutan et au Cambodge avaient été utilisés afin de mener des activités de lutte contre le changement climatique. L'objectif fixé pour l'année 2 (2015), qui consistait à atteindre 70 % d'affectation budgétaire dans la majorité (soit 75 %) des collectivités locales participantes, a été réalisé et même dépassé.

CI-DESSOUS : Atelier sur le renforcement des capacités pour les cadres des communes pilotes de LoCAL Bénin ; photo par Joël Békou, © LoCAL-UNCDF

Outils durables de sensibilisation et de plaidoyer

Près de dix **interventions de haut niveau** ont été mises en œuvre en 2015 par l'initiative LoCAL et ses pays participants afin de sensibiliser et de promouvoir le rôle des collectivités locales en matière d'adaptation au changement climatique à l'échelle mondiale.

■ Le directeur de LoCAL et le représentant spécial de son conseil d'administration sont intervenus lors de la **réunion du conseil d'administration du Fonds vert pour le climat** organisée en mars 2015. Ils ont présenté l'initiative LoCAL comme une source d'appui efficace aux PMA sur le plan national, permettant d'accroître leur résilience au changement climatique à l'échelle locale. Ils ont par ailleurs souligné que l'initiative était devenue un mécanisme reconnu de soutien direct aux PMA désireux d'accéder aux ressources du Fonds vert pour le climat.

■ Dans le cadre de la préparation de la 21e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), LoCAL a participé au **Sommet des villes et régions d'Afrique pour le climat** qui s'est tenu à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, en juin 2015, au **Sommet mondial climat et territoires** organisé à Lyon, en France, en juillet 2015, et au **Groupe de travail ad hoc sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP)** qui s'est réuni à Bonn, en Allemagne, en septembre 2015. Lors de ces événements, LoCAL a partagé son expérience auprès des PMA en matière d'intégration de l'adaptation dans la planification et la budgétisation du développement local ainsi qu'en matière de mise en place d'un mécanisme national destiné à acheminer les financements par le biais de transferts budgétaires nationaux.



LoCAL a également pris part à l'élaboration du texte de négociation relatif aux PMA rédigé lors de l'ADP, en abordant le rôle des autorités infranationales dans la mise en œuvre de l'adaptation au changement climatique au sein des PMA, ainsi que la nécessité d'un renforcement des capacités des gouvernements nationaux et infranationaux afin de soutenir cette mise en œuvre.

- LoCAL est intervenu lors du **Septième Symposium international sur le changement climatique** qui s'est déroulé à Séoul, en République de Corée, en septembre 2015. Cette présentation a décrit LoCAL comme une initiative innovante visant à soutenir les collectivités locales des PMA afin d'accroître leur résilience au changement climatique. Elle a mis en évidence les liens existant entre les actions de LoCAL et le cadre sur le changement climatique auquel le gouvernement coréen a donné la priorité dans son deuxième plan directeur national sur l'adaptation au changement climatique.
- En outre, LoCAL a participé à la **Réunion régionale africaine sur l'Initiative Pauvreté-Environnement du Programme des Nations Unies pour le développement-Programme des Nations Unies pour l'environnement (IPE PNUD-PNUE)** organisée au Rwanda en octobre 2015. À cette occasion, les enseignements tirés du partenariat fructueux mené entre LoCAL et le PNUD-PNUE au Bangladesh, au Bhoutan et au Népal ont été abordés. Il a été démontré comment la politique et les activités de renforcement des capacités entreprises dans le cadre de l'IPE PNUD-PNUE en matière d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le processus de planification gouvernemental avaient été traduites en actions de terrain par les collectivités locales grâce au mécanisme des SRCBP. Par conséquent, il a été recommandé à l'IPE PNUD-PNUE et à

LoCAL de poursuivre leur partenariat dans d'autres régions. En outre, il a été convenu qu'un cadre national commun n'était pas nécessaire s'il existait des liens entre les différents programmes de ces deux initiatives au niveau mondial.



- En novembre 2015, les dix pays participants et quatre pays candidats ont assisté à un **Atelier sur les enseignements tirés de l'initiative** au Cambodge. Cet atelier visait à partager les expériences de chaque pays en matière de mise en œuvre de l'initiative, et à améliorer son mécanisme ainsi que les SRCBP. Des représentants du World Resources Institute, de l'Institut coréen pour l'environnement et du Fonds vert pour le climat étaient présents, et ont apporté des connaissances et un éclairage international précieux sur le changement climatique et les fonds mondiaux.
- LoCAL a également indirectement contribué à l'Accord de Paris adopté lors de la **COP21** en décembre 2015. Grâce, entre autres, à son travail auprès des PMA à Bonn dans le cadre du groupe de travail décrit ci-dessus, l'[Accord de Paris](#) fait de nombreuses références au rôle et au renforcement des capacités des gouvernements infranationaux, en particulier dans les PMA. Ce texte

CI-DESSUS : Fakri Karim et David Jackson présentent des leçons apprises par le LoCAL lors de l'atelier au Cambodge ; photo par Cédric Jancloes, © LoCAL-UNCDF

appuiera le déploiement du programme LoCAL dans les PMA restants.

Par ailleurs, LoCAL a partagé ses enseignements et ses expériences avec l'Institut coréen pour l'environnement, le World Resources Institute et d'autres organismes des Nations Unies au cours d'une réunion avec l'initiative Unité d'action des Nations Unies et lors d'événements conjoints organisés en marge de la COP21.

LoCAL s'est également attaché à sensibiliser au rôle des collectivités locales en matière d'adaptation au changement climatique dans les **pays participants**, ainsi qu'à renforcer les capacités des autorités locales participantes à apporter des mesures d'adaptation au changement climatique par le biais du système des SRCBP.

- Dans le cadre des missions réalisées dans les pays participants, **neuf ateliers nationaux** ont été organisés en 2014 et 2015 afin de sensibiliser au changement climatique, au rôle des collectivités locales et à l'initiative LoCAL. Des formations ont également été dispensées à 27 collectivités locales dans six pays. Ces ateliers et formations ont directement débouché sur l'approbation des plans ou programmes d'adaptation au changement climatique de deux collectivités locales au Bangladesh, trois communes au Bénin, huit districts au Cambodge, trois *gewogs* au Bhoutan, trois autorités locales

au Népal, et deux communes au Niger, ainsi que sur la validation de l'approche dans trois assemblées de districts métropolitains et municipaux au Ghana, et quatre districts au Mozambique.

Amélioration des connaissances et de la sensibilisation

En 2015, plusieurs initiatives de communication et de gestion des connaissances ont été menées à bien afin de promouvoir et diffuser l'initiative LoCAL et ses enseignements auprès de ses participants, mais également auprès des acteurs du développement et de la lutte contre le changement climatique. Ces initiatives étaient les suivantes :

- révision en profondeur du site Internet de l'initiative LoCAL (www.local-uncdf.org) afin de refléter le caractère mondial du programme et de le rendre disponible en anglais et en français ;
- élaboration de fiches pays et de pages Web destinées à promouvoir l'apprentissage et le partage d'expériences entre les pays ;
- rapprochement avec différents réseaux tels que la plate-forme capacity4dev.eu, de la Commission européenne, l'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC+) et d'autres organisations ;
- tenue d'un atelier mondial sur les enseignements tirés de l'initiative.

PRODUIT 3 : FINANCEMENT

Octroi des subventions

En 2015, les collectivités locales de huit pays ont reçu 2 292 515 dollars US de SRCBP et d'aide opérationnelle, soit une hausse de 97 % par rapport aux décaissements de 2014. L'initiative LoCAL a versé ses premières subventions au Ghana, au Mozambique et au Niger en 2015. Le tableau 1 fournit de plus amples détails concernant la répartition des subventions par pays.

Les SRCBP ont été allouées conformément aux protocoles d'accord conclus entre l'UNCDF et les gouvernements des pays participants. L'octroi des SRCBP est subordonné au respect par les collectivités locales d'un certain nombre de conditions minimales vérifiées par les gouvernements nationaux participants avant le transfert des fonds au niveau local. Pour les pays se trouvant dans leur deuxième année de mise en œuvre ou au-delà (Bhoutan et Cambodge), le montant des subventions reçues par les collectivités locales a été ajusté en fonction des évaluations de la performance de l'année antérieure. Une fois

ces conditions remplies, les fonds des SRCBP ont été transférés par le biais du système de transfert budgétaire national et soumis aux mêmes règles de gestion financière, d'achat et de comptabilité que les autres fonds gouvernementaux.

Partenariats financiers

L'initiative LoCAL est parvenue à exploiter de manière optimale les résultats de ses activités pilotes en 2015. Forte de l'efficacité et des bons résultats obtenus au cours de la phase I, l'initiative LoCAL a pu passer à la phase II au **Bhoutan**, grâce à un financement de l'Union européenne, ainsi qu'au **Cambodge**, grâce à des fonds spécialement affectés à ce pays par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI). LoCAL a également élaboré des notes conceptuelles afin de permettre la reproduction de l'initiative lors de son déploiement à l'échelle nationale (phase III) dans ces deux pays.

Au **Bangladesh**, la phase II sera soutenue par l'AMCC+ au Bangladesh dans le cadre

TABLEAU 1 : Exécution des SRCBP et des aides opérationnelles versées en 2015, par pays et par source de financement (en dollars US)

Pays	AMCC+	Fonds Booster de l'ASDI	ASDI/Cambodge	ASDI/PFIS	PNUD-FEM	Total
Bangladesh		114 000				
Bénin		25 395				25 395
Bhoutan	250 000					250 000
Cambodge	100 000		470 315			570 315
Ghana				110 000		110 000
RDP lao					982 805	982 805
Mozambique	100 000					100 000
Niger	140 000					140 000
Total	590 000	139 395	470 315	110 000	982 805	2 292 515

Remarque : PFIS = Partnerships Framework on Inclusive Growth and Sustainable Development ; ASDI = Agence suédoise de coopération internationale au développement.

d'un programme conjoint entre l'UNCDF et le PNUD. Au total, le financement de cette phase devrait avoisiner 8,9 millions de dollars US (soit 8 millions d'euros environ), dont la moitié sera versée par le biais du mécanisme LoCAL afin de reproduire le projet pilote en cours à plus grande échelle dans le pays.

En **RDP lao**, l'initiative LoCAL est mise en œuvre en partenariat avec le PNUD dans le cadre d'un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial. Deux millions de dollars US supplémentaires ont été versés par le biais du mécanisme LoCAL intégré au système actuel de subventions globales du Fonds de développement des districts.

Au **Mozambique**, LoCAL a établi un partenariat avec la Coopération belge au développement afin de soutenir l'élargissement de la phase I (à hauteur de

1,9 millions de dollars US environ).

Avec l'appui du Secrétariat de LoCAL, un certain nombre de pays participants ont entrepris une démarche commune afin de préparer et de soumettre des propositions au **Fonds vert pour le climat**, en présentant l'approche LoCAL. À titre de premier exemple, citons la nomination, fin 2015, du secrétariat du Comité national pour le développement démocratique, l'instance gouvernementale chargée de la mise en œuvre de l'initiative LoCAL au Cambodge, en qualité de premier organisme national d'exécution disposant d'un accès direct aux ressources du Fonds vert pour le climat, qui permettront de lancer la phase III (déploiement à grande échelle). Cette démarche servira de modèle à tous les autres pays participants désireux d'obtenir des financements auprès du Fonds vert pour le climat en vue de les transférer à leurs collectivités locales.

PRODUIT 4 : MISE EN ŒUVRE

Le Secrétariat de LoCAL, conformément à son mandat, a joué un rôle essentiel dans la réussite du lancement de l'initiative dans les différents pays et régions participants, ainsi que dans la sensibilisation et la mobilisation en faveur d'un appui politique auprès des ministères et des institutions des gouvernements centraux. En particulier, le Secrétariat s'est employé à influencer sur la législation et à promouvoir la durabilité des systèmes adoptés.

- Au **Bhoutan**, le Secrétariat de LoCAL a siégé au comité de pilotage du Programme de gouvernance locale et de développement durable, en jouant un rôle actif dans l'élaboration du plan de développement local quinquennal du pays et le soutien à sa mise en œuvre.
- Au **Cambodge**, le Secrétariat a pris une part active dans les discussions et le soutien en faveur de l'amélioration des

transferts budgétaires du gouvernement central vers les collectivités locales, ainsi que dans la modification de la politique d'achat du pays.

Par ailleurs, le Secrétariat est en charge des activités suivantes : suivi et rapportage en temps opportun, gestion et supervision des projets, mobilisation des ressources, évaluations et audits.

Suivi et rapportage

En 2015, le Secrétariat s'est consacré à améliorer les processus de suivi et de rapportage et à garantir la transparence et la redevabilité de l'information financière dans les pays participants. Il a également facilité et appuyé la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative LoCAL au Bhoutan et au Cambodge, en mettant l'accent sur le renforcement des outils de suivi et sur l'amélioration des capacités de suivi

au niveau du pays. Enfin, il a soutenu le lancement efficace des interventions LoCAL au Bangladesh, au Bénin, au Ghana, en RDP lao, au Mali et au Népal.

En 2016, le Secrétariat devrait se concentrer davantage sur la définition des situations de référence et, le cas échéant, des objectifs relatifs aux résultats et au cadre de ressources du programme mondial. Il devrait également s'employer à harmoniser le suivi et rapportage entre les différents niveaux (local, national et mondial).

Gestion et supervision des projets

La deuxième **Réunion du conseil d'administration du programme mondial LoCAL** s'est tenue en mars 2015. Elle a rassemblé des représentants de sept pays participants (Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Cambodge, Mali, Mozambique et Népal) ainsi que de l'UNCDF. Parmi les autres organisations présentes figuraient également l'Institut coréen pour l'environnement et le World Resources Institute. Lors de cette réunion, le conseil

d'administration de LoCAL a approuvé le programme de travail annuel. Ce dernier portait sur le déploiement de l'initiative LoCAL dans de nouveaux pays d'Asie et d'Afrique, ainsi que sur l'amélioration de la sensibilisation au rôle des collectivités locales en matière d'adaptation au changement climatique auprès des gouvernements locaux et nationaux et des acteurs du développement international.

En outre, le Secrétariat a commencé à se pencher sur la normalisation de l'approche des processus permettant de réaliser l'étude initiale et la conception des programmes dans les pays participants.

Ressources mobilisées

Au total, le budget du programme mondial LoCAL s'élève à 40 millions de dollars US pour la période de cinq ans 2013-2018. À la fin du mois de septembre 2015, le Secrétariat avait mobilisé 17 795 243 dollars US afin d'élargir le programme aux nouveaux pays participants (tableau 2). LoCAL compte parmi ses donateurs l'Union européenne, via l'AMCC+ et d'autres instruments de financement, mais

TABLEAU 2 : Sources de financement du programme mondial LoCAL (en dollars US)

Source de financement	Total des ressources
AMCC+	5 427 000
Belgique ¹	1 964 085
Bénin ²	100 000
Liechtenstein	110 000
Fonds Booster de l'ASDI	3 260 870
ASDI/Cambodge	988 287
ASDI/PFIS	3 000 000
UNCDF	800 000
PNUD-FEM ²	2 145 0000
Total	17 795 243

Remarque : PFIS = Partnerships Framework on Inclusive Growth and Sustainable Development. Les fonds versés par l'ASDI/le Cambodge sont à confirmer. Montant du financement au 31 décembre 2015. Les valeurs indiquées peuvent ne pas correspondre exactement au total en raison des arrondis.

¹Fonds versés sous forme de financement direct au niveau du programme de pays (Mozambique) conformément au document-cadre LoCAL.

²Fonds versés dans le cadre d'un budget parallèle.

également l'ASDI, la Belgique, le Bénin, le Liechtenstein, le PNUD-FEM et l'UNCDF.

Des efforts importants ont été déployés afin de mobiliser les ressources nécessaires aussi bien au niveau mondial qu'à l'échelon des

pays. En conséquence, à la fin de l'année 2015, les propositions d'investissement dans le cadre de l'initiative LoCAL étaient estimées à 8 millions de dollars US pour le Bangladesh (phase II), le Cambodge (phase II) et le Mozambique (phase I).

AUTRES RÉALISATIONS

Partenariats

Pour soutenir son mécanisme mondial et permettre aux PMA d'accroître leur résilience au niveau local (pour atteindre le « dernier kilomètre »), LoCAL a conclu des accords avec diverses institutions internationales dotées d'une expertise mondiale dans le domaine du changement climatique.

- LoCAL a signé un accord avec **l'Institut coréen pour l'environnement** afin d'aider les pays participants à élaborer des cadres scientifiques sur le changement climatique et à s'assurer que les actions menées en la matière par le biais du mécanisme LoCAL permettent de répondre aux vulnérabilités identifiées. Cet accord a été signé en 2015, et les premiers projets de cadres

seront élaborés en 2016 au Bhoutan et au Cambodge.

- Un accord a été signé avec le **World Resources Institute** afin d'appuyer l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation de la résilience au changement climatique. Grâce à ce partenariat, chaque pays participant disposera d'un cadre de suivi et d'évaluation de l'adaptation permettant de déterminer dans quelle mesure les résultats du programme LoCAL ont contribué à l'amélioration de la résilience. Les collectivités locales pourront également surveiller leurs investissements dans les activités en faveur de l'adaptation au changement climatique.
- En Asie et en Afrique, LoCAL travaille en étroite collaboration avec **l'IPE PNUD-PNUE** dans les pays où les deux programmes sont en cours d'exécution, et dans le cadre desquels l'IPE PNUD-PNUE apporte son soutien au renforcement des politiques et des capacités en matière de planification de la lutte contre le changement climatique, et LoCAL intervient sur le plan de l'investissement et du renforcement de capacités spécifiques dans les domaines liés à la gestion des finances publiques.
- Afin de soutenir la mise en œuvre du programme dans la région Pacifique, LoCAL travaille en lien étroit avec le **Forum des gouvernements locaux du Commonwealth** et d'autres acteurs clés, comme le **Secrétariat du Programme**

CI-DESSOUS : Geoff Peterson, Consultant du World Resources Institute, et le maire de Dogonkiria au Niger, Mamane Tourba, analysent la portée géographique et d'appui aux populations de LoCAL Niger ; photo par Nasser Alqatami, © LoCAL-UNCDF



régional océanien de l'environnement (SPREP), ainsi que d'autres programmes du PNUD tels que le Plan d'action national II et le Programme de résilience aux risques pour le Pacifique.

Questions transversales

Selon le pays concerné, plusieurs problématiques orientent et façonnent le processus de mise en place du programme LoCAL. Le travail entrepris afin de normaliser l'approche de l'étude initiale et de la conception des programmes dans les pays participants portait notamment sur ces questions transversales.

■ Participation au niveau local.

L'initiative LoCAL encourage l'utilisation d'approches participatives (p. ex. au moyen de consultations communautaires) à différentes étapes du processus, y compris pendant l'étude initiale. En outre, LoCAL soutient le renforcement des

capacités des collectivités locales afin de leur permettre de réaliser des évaluations de la vulnérabilité et des processus de planification locale participatifs (p. ex. en identifiant les activités spécifiques à financer grâce aux SRCBP).

- **Suivi.** Pour une bonne gouvernance, il est essentiel de réaliser un suivi continu afin de s'assurer que les collectivités locales respectent bien les conditions minimales fixées. De la même façon, il convient de surveiller de manière constante la transparence et la redevabilité des processus internes aux systèmes de transfert budgétaire des gouvernements participants. Par ailleurs, LoCAL est en train de mettre en place un système permettant de synthétiser les incidents et les expériences en matière de résolution des lacunes et des réclamations sous forme d'enseignements qui bénéficieront à l'ensemble des collectivités locales participantes.

CI-DESSOUS : Les membres de l'équipe d'évaluation de la performance avec des responsables gouvernementaux locaux et les bénéficiaires du projet au Bhoutan ; photo © LoCAL-UNCDF





CI-DESSUS : Les femmes participent à une réunion des parties prenantes dans le District de Dhading au Népal ; photo © LoCAL-UNCDF

■ **Participation des femmes et des groupes vulnérables.** L'un des défis auxquels LoCAL doit faire face est la diversité culturelle, politique, ainsi que les autres normes sociales en vigueur dans les pays participants ayant trait au rôle des femmes et des groupes vulnérables au sein des processus décisionnels communautaires et des collectivités locales. C'est pourquoi LoCAL sensibilise et encourage à la participation des femmes et des groupes vulnérables en mettant en évidence leurs besoins et leurs vulnérabilités pendant l'étude initiale, et en incluant des mesures de performance sur le genre et la participation dans la conception du programme. Cette problématique est également abordée par le biais de processus de retour d'informations de la communauté concernant la mise en œuvre des SRCBP. Au **Bhoutan** et au **Cambodge**, LoCAL évalue le niveau de participation des femmes et des groupes vulnérables, identifie les lacunes, les difficultés et les

opportunités, et utilise ces données afin d'étayer le processus de planification de l'année suivante. Ces expériences ont été documentées et transformées en études de cas qui serviront aux autres collectivités locales participantes (voir par exemple « [Business – Not as Usual](#) » et « [The Bridge That Saves Lives](#) » sur le site Internet de LoCAL (www.local-uncdf.org)).

■ **Décentralisation.** L'initiative LoCAL se heurte également à la difficulté que constitue la mise en œuvre d'un mécanisme normalisé et harmonisé dans des pays adoptant des approches diverses de la décentralisation. Dans ce contexte, les SRCBP et leurs composantes, telles que les conditions minimales, peuvent être comprises et appliquées différemment, avec des niveaux de normes variables. En 2015, des efforts ont été mobilisés afin de faciliter une compréhension commune des SRCBP et d'identifier les approches permettant de réduire et de combler les lacunes en matière de capacité. L'objectif est d'améliorer constamment la qualité de mise en œuvre des SRCBP dans l'ensemble des pays et des collectivités locales participantes, et de mettre au point un mécanisme national normalisé et reconnu à la disposition de la communauté internationale afin d'acheminer les fonds d'adaptation au niveau local dans les PMA.

ENSEIGNEMENTS

Plusieurs enseignements, décrits ci-dessous, peuvent être tirés de l'expérience de l'initiative LoCAL dans les pays pilotes ainsi que de l'élargissement de son portefeuille à de nouveaux pays.

■ En offrant des incitations sous forme de financements complémentaires par le biais des SRCBP, LoCAL peut contribuer à accroître la solidité et la transparence des systèmes financiers gouvernementaux. Pour y parvenir, la circulation des fonds et le mécanisme des SRCBP doivent être totalement alignés sur le système de transferts intergouvernementaux existant, et suivre le cycle normal de gestion des dépenses publiques du pays. De cette façon, les fonds octroyés dans le cadre de l'initiative LoCAL sont totalement fongibles avec les autres ressources disponibles au niveau local. Au **Bénin**, par exemple, les SRCBP s'inscrivent dans le cadre du Fonds d'appui au développement des communes (FADeC).

■ Le mécanisme LoCAL doit être conçu avec le plus grand soin, notamment en sélectionnant un certain nombre de conditions minimales d'accès et de mesures de performance. En général, les conditions minimales concernent la gestion des finances publiques et la bonne gouvernance. Au **Bénin**, au **Mali** et au **Niger**, ces conditions portent sur la conclusion d'un accord entre la municipalité et le ministère central concerné, le fonctionnement des instances locales, les résultats des précédents audits, le taux d'exécution des fonds et les comptes rendus au comité LoCAL. Les mesures de performance sont davantage axées sur l'aspect qualitatif. Généralement, elles s'intéressent aux particularités de chaque domaine fonctionnel telles que la qualité de la planification, de la gestion du changement climatique, etc. Ces mesures servent à ajuster le montant des

fonds mis à la disposition des collectivités locales une fois qu'elles ont rempli les conditions minimales. Au **Niger**, les mesures de performance portent sur les éléments suivants : données climatiques, plans locaux d'adaptation, intégration de l'adaptation dans les plans de développement local, plans et budgets d'investissement, mise en œuvre des mesures d'adaptation et comptes rendus.



■ Il convient d'estimer avec précision le volume des SRCBP. Ces dernières doivent être assez importantes pour avoir un impact, mais suffisamment réduites pour pouvoir être durables et évolutives sur le plan budgétaire. Ainsi, la subvention octroyée au **Ghana** viendra compléter à hauteur de 10 à 15 % en moyenne le Fonds de développement des districts pour les assemblées participantes à l'échelle métropolitaine, municipale et des districts.

■ Il est difficile de faire évoluer les attitudes, les comportements et les pratiques de la population. Cette démarche s'avère particulièrement complexe lorsqu'il est question du changement climatique, compte tenu du caractère imprévisible du climat, du manque de données et de l'incertitude inhérente aux résultats des nouvelles technologies et pratiques

CI-DESSUS : L'Upazila de Mohonpur au Bangladesh a développé un étang écologique pour la conservation des poissons indigènes avec un financement de LoCAL ; photo par Sajjadul Islam, ©LoCAL-UNCDF

CI-DESSOUS : Ce pont au Bénin, réhabilité grâce à un financement LoCAL, permet un accès beaucoup plus aisé à la clinique, à l'école et au marché, en particulier en saison des pluies ; photo par Nasser Alqatami, © LoCAL-UNCDF

mises en œuvre. Par conséquent, les gouvernements infranationaux et les communautés locales privilégient généralement les projets d'infrastructure tels que la rénovation d'un pont ou la surélévation d'une route que par des mesures d'adaptation telles que la sensibilisation ou la formation professionnelle. Ainsi, on a pu constater dans tous les pays participants jusqu'ici que la majorité des mesures d'adaptation retenues portaient sur des infrastructures.

- La participation des gouvernements infranationaux et des communautés locales est un élément essentiel à la réussite de la planification et de la mise

en œuvre de l'adaptation au niveau local. C'est pourquoi le **Cambodge**, dans le cadre de son processus de planification du développement local, a réalisé une évaluation participative de la vulnérabilité qui servira de base pour répondre aux besoins d'adaptation à l'échelle locale.

- Un concept aussi innovant et ambitieux que le système des SRCBP nécessite un appui politique à long terme. Comme on l'a vu au **Bhoutan** et au **Cambodge**, la viabilité à long terme suppose une institutionnalisation du mécanisme et de la gestion des connaissances afin que l'élaboration des politiques puisse se fonder sur l'expérience de terrain.



MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE

Entre 2014 et 2015, le cumul des dépenses réalisées à partir de l'ensemble des sources de financement a augmenté de 81 %, passant de 2 477 825 à 4 484 321 dollars US. Par rapport au budget 2015, le taux d'exécution correspond à 93 % de l'activité prévue pour 2015 (tableaux 3 et 4).

La plus grande partie du budget de l'initiative LoCAL a été affectée aux activités liées au Produit 1, qui ont représenté 67 % du programme de travail prévu pour 2015 (tableau 4). Le taux d'exécution par rapport au budget d'intégration est de 93 %. Les fonds réellement consacrés à ce produit ont doublé par rapport à 2014, passant de 1 488 081 à 3 000 052 dollars US.

Au total, 17 % du budget ont été affectés

aux Produits 2 et 3. Ce financement a largement couvert la participation à une série d'évènements ayant favorisé les échanges internationaux sur le financement de l'adaptation au changement climatique.

Reflétant l'augmentation du nombre d'opérations en 2015, les frais de gestion (Produit 4) ont atteint 734 762 dollars US contre 682 426 en 2014. Toutefois, en pourcentage du budget total, l'exécution est passée de 24 % en 2014 à 15 % en 2015.

En ce qui concerne les collectivités locales, les taux d'exécution ont augmenté pour l'ensemble des produits en 2015, soit un taux de 1,2 % pour le Produit 1, de 2,2 % pour le Produit 2, de 36,5 % pour le Produit 3 et de 0,14 % pour le Produit 4.

TABLEAU 3 : Budget et dépenses du programme mondial LoCAL en 2015 par source de financement

Source de financement	Budget (en USD)	Dépenses (en USD)	Exécution par rapport au budget (%)
AMCC+	1 300 000	1 298 705	100
Belgique	88 423	88 422	100
Fonds Booster de l'ASDI	1 293 428	1 095 682	85
ASDI/Cambodge	619 681	594 987	96
ASDI/PFIS	296 696	296 696	100
UNCDF	103 684	103 684	100
PNUD-FEM	1 095 553	1 006 144	92
Total	4 797 465	4 484 321	93

Remarque : PFIS = Partnerships Framework on Inclusive Growth and Sustainable Development.

TABLEAU 4 : Budget et dépenses du programme mondial LoCAL en 2015 par produit

Produit	Budget 2015 (en USD)	Allocation budgétaire (%)	Dépenses 2015 (en USD)	Exécution par rapport au budget (%)
1 : Intégration	3 234 403	67	3 000 052	93
2 : Sensibilisation	622 810	13	546 945	88
3 : Financement	205 491	4	204 324	99
4 : Mise en œuvre	734 762	15	732 999	100
Total	4 797 465	100	4 484 321	93



Prochaines Étapes

CONSOLIDATION ET ÉLARGISSEMENT DU PORTEFEUILLE

Suite à l'atelier sur les enseignements tirés de l'initiative organisé en 2015, LoCAL va consolider et poursuivre l'extension de son portefeuille de programmes auprès de nouvelles collectivités locales dans les onze pays participants. Le Bhoutan, le Cambodge et le Népal vont commencer à préparer le passage à la phase III (déploiement à grande échelle) dans plus de 100 collectivités locales ; celui-ci devrait être mis en œuvre début 2017. De leur côté, le Bangladesh, le Bénin et le Mozambique s'apprêtent à entrer dans la phase II du programme. Le Ghana, le Mali, le Niger et le Tuvalu poursuivront quant à eux la mise en œuvre de la phase I.

ACTIONS DE COMMUNICATION

L'approche LoCAL offre dans toutes ses activités des possibilités d'apprentissage et de diffusion des enseignements auprès des pays participants, des partenaires et des autres parties intéressées. En 2016, LoCAL consolidera les efforts accomplis à ce

jour en matière de gestion exhaustive des connaissances et de communication par le biais des actions suivantes :

- élaboration d'une base de données répertoriant les mesures d'adaptation efficaces utilisées sur le terrain,
- production et diffusion de vidéos et d'autres contenus multimédias, et
- création d'un ensemble de supports de formation normalisés à adapter à chaque pays.

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS

LoCAL maintiendra et prolongera ses collaborations étroites avec les partenaires intervenant dans les spécialités en lien avec l'approche LoCAL et le mécanisme des SRCBP afin d'appuyer les collectivités locales des PMA.

En 2016, à partir des expériences menées au Bangladesh, au Bhoutan, au Mali et au Népal, LoCAL et l'**IPE PNUD-PNUE** prépareront et organiseront conjointement des ateliers de renforcement des capacités dans certains des pays où les deux programmes sont présents.

PAGE CI-CONTRE :
Récolte dans les rizières de Tali, district de Zhemgang, Bhoutan. LoCAL a octroyé une subvention afin de remplacer un canal d'irrigation en bois dans le village de Tali par une conduite en polyéthylène haute densité dans le but de réduire la vulnérabilité aux glissements de terrain en cas de précipitations pendant la saison de la mousson ; photo par Ugen Penjor Norbu, © LoCAL-UNCDF

Dans le cadre de ses partenariats avec l'**Institut coréen pour l'environnement** et le **World Resources Institute**, LoCAL procède actuellement à l'élaboration d'un rapport scientifique sur le changement climatique et d'un cadre de suivi de l'adaptation au changement climatique à destination des pays participants.

Afin d'appuyer le déploiement de l'initiative dans la région Pacifique, LoCAL renforcera ses partenariats avec les institutions régionales telles que le **Forum des gouvernements locaux du Commonwealth (CLGF)**, le **Programme de résilience aux risques pour le Pacifique (PRRP)** et le Secrétariat du **Programme régional océanien de l'environnement (SPREP)**.

En 2016, LoCAL continuera à collaborer de manière étroite avec le **groupe des PMA de la CCNUCC** afin d'aider les PMA à mettre en œuvre l'Accord de Paris, et plus particulièrement à renforcer les capacités et le plaidoyer en faveur du rôle

des gouvernements infranationaux dans l'amélioration de la résilience.

CRÉATION D'UN MÉCANISME NATIONAL NORMALISÉ

LoCAL poursuivra sa collaboration avec les pays participants afin de mettre au point un mécanisme normalisé et **internationalement reconnu** permettant d'acheminer les fonds d'adaptation au changement climatique et d'accroître la résilience au niveau local. En utilisant ce mécanisme, les collectivités locales des PMA devraient, à l'avenir, être en mesure d'**accéder au financement international de la lutte contre le changement climatique** auprès de sources telles que le Fonds vert pour le climat, ainsi qu'à d'autres ressources issues de leur propre gouvernement national.

L'UNCDF (United Nations Capital Development Fund) est l'agence d'investissement des Nations Unies pour les 48 pays les moins avancés du monde (PMA). Dans le cadre de son mandat, l'organisation fournit des capitaux aux PMA, ce qui leur permet de s'engager sur la voie d'une croissance inclusive. Elle utilise l'aide publique au développement de façon judicieuse afin de débloquer et d'exploiter au mieux les ressources nationales publiques et privées. Elle promeut l'inclusion financière, notamment à travers la finance numérique, en tant que moteur de réduction de la pauvreté et de croissance solidaire. Enfin, elle montre qu'en délocalisant les services financiers hors des capitales, on peut accélérer la croissance économique locale, promouvoir le développement d'infrastructures durables et résilientes face aux changements climatiques, et donner plus d'autonomie aux communautés locales. Grâce à des subventions, des prêts et des rehaussements de crédit, l'UNCDF expérimente de nouveaux modèles de finance inclusive et de financement du développement local, atténue les risques associés à l'investissement local et démontre la pertinence de son approche, incitant les investisseurs plus importants et généralement peu enclins à prendre des risques à développer les systèmes à plus grande échelle.

Le Mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (LoCAL, de l'anglais Local Climate Adaptive Living Facility) intègre l'adaptation au changement climatique dans les systèmes de planification et de budgétisation des collectivités locales, renforce la sensibilisation et l'action locales face au changement climatique et accroît le volume des financements d'adaptation au changement climatique à la disposition des pouvoirs publics locaux.



- ✉ Courriel : LoCAL.Facility@uncdf.org
- 🏠 Site Internet : www.local-uncdf.org
- 📺 Youtube LoCAL : www.youtube.com/local-uncdf
- 🐦 Twitter : [@UNCDFLoCAL](https://twitter.com/UNCDFLoCAL)
- 📷 Instagram : [@UNCDF](https://www.instagram.com/UNCDF)
- 📘 Facebook : [fb.com/UNCDF](https://www.facebook.com/UNCDF)